

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU DOMAINE DE LA CROIX DE PIERRE

RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DU CONSEIL SYNDICAL

Conformément aux statuts de notre ASL, l'Assemblée Générale s'est réunie le **23 Avril 2021** et a été présentée par Olivier CHERIAUX (Président), et les membres du Conseil Syndical : Philippe BOUCHER (Vice-président et Trésorier), Laurent HERRY (Trésorier adjoint), Marjolaine THOUVENIN (Secrétaire), Liliane TRAN (secrétaire adjointe), Vincent GAUTIER (Responsable Technique de la station), Sylvain DESPATY (en charge des Espaces Verts), Ludovic BREDIF (en charge de l'entretien des routes).

Cette quarante-troisième AG s'est tenue en visioconférence depuis les locaux de FONCIA à titre gracieux. Nous adressons nos remerciements à M. BREBION (1^{er} conseil sans qui l'opération de vidange commune des fosses septiques n'aurait pas lieu) et Fabien LELONG (notre gestionnaire chez FONCIA) et son équipe.

Nous souhaitons la bienvenue à M. PIECK (Lot 1), M. KILIC (Lot 29), M. LEFAOU (Lot 42), M. LIENARD (Lot 75), M. SUTTERLIN (Lot 80), M. DEZERT (Lot 3).

Pour rappel, un extrait des statuts de l'ASL stipule :

- Article 1
 - Par le seul fait de leur acquisition, tous les titulaires [...] seront de plein droit et obligatoirement membres de l'ASL.
 - Tous titulaires [...] devront se conformer aux obligations résultant du Cahier des charges et des statuts de l'ASL.
 - Tout membre de l'ASL doit [...] informer le futur propriétaire de l'existence de l'ASL [...]
- Article 2
 - l'ASL a pour objet l'entretien des biens communs [...] voies, espaces verts, canalisations, ouvrages, constructions [...]

Sont donc concernés :

- l'entretien des biens et parties communes (espaces verts)
- La fourniture d'eau potable grâce au forage et à la station de pompage (lot n°9).
- La maintenance de la sécurité incendie (6 citernes de 60m3)
- L'entretien de la voirie
- La création de nouvel équipement, la gestion et la police des biens communs
- La répartition et le recouvrement des dépenses, avec l'aide du gestionnaire :
M. LELONG, Groupe FONCIA NORMILE: 02 37 46 79 16

Les bas-côtés au droit des façades de chaque lot sont à la charge des propriétaires – Cahier des charges Chapitre IV, Article 4).

Cette Assemblée Générale étant obligatoire de par les statuts de l'ASL, il est important que tous les membres soient présents ou représentés. A défaut de majorité, une nouvelle AG pourrait être tenue,

mais génératrice de **frais supplémentaires** supportés par tous les membres. La **majorité des présents** serait alors suffisante pour prendre l'ensemble des décisions.

RAPPORT D'ACTIVITE

Compte-tenu du contexte sanitaire, le Conseil Syndical ne s'est réuni que 3 fois en 2020 pour:

- Elire les membres du conseil
- Suivre le bon fonctionnement et les travaux de la station
- Effectuer le suivi des travaux de rénovation de la station
- Suivre l'entretien des espaces verts
- Identifier les petits travaux à réaliser dans le cadre du bénévolat
- Suivre le budget

Entretien de la station (budget 2020)

- Pompe n°1 remplacée (Société Jousse)
- Pompe n°2 à remplacer en 2021 ainsi que les canalisations de tête de puits, compteurs de pompes et vannes
- Raccordement au réseau public pour assurer la distribution d'eau potable en cas de problème majeur sur notre station de pompage.
- Suivi périodique de la station pour :
 - contrôler la consommation d'eau, stable sur les 5 dernières années même si elles restent anormalement élevées (>250m³ par an et par foyer en moyenne).
 - contrôler le rendement des pompes de puits, ayant permis d'identifier la panne avant un arrêt complet de la station en 2020.
 - assurer le nettoyage et la désinfection des cuves (vidange et préparation assurées par le conseil syndical)
 - assurer le contrôle périodique des installations électriques (assuré par Bureau Véritas en présence d'un membre du conseil syndical)
 - effectuer la maintenance du groupe électrogène (assurée par UD Energie)
 - effectuer les analyses de l'eau de manière périodique (assurée par l'ARS (Agence Régionale de la Santé), via le laboratoire CARSO de Lyon, Ces contrôles sont effectués en accord avec l'arrêté préfectoral n°2003-1042 qui impose les catégories d'analyses à effectuer.
 - effectuer des opérations ponctuelles de chloration (sur demande de l'ARS)

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos coordonnées, mails et portables, afin de faciliter la transmission d'informations (bulletins d'analyse, annonces de coupures d'eau voire alerte si besoin) à l'adresse: president.asl.croix.de.pierre@gmail.com

Les derniers rapports de l'ARS indiquent une « Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés ». Ils sont disponibles sur notre site « *ASL du domaine de la croix de pierre* ».

Entretien des routes

- Un entretien de l'évacuation des eaux pluviales a été effectuée dans le cadre du bénévolat (entrée Boissy).

Entretien des espaces verts

- L'entretien est assuré par la société France FAUCHAGE.
- 1 passages ont été effectués (Juin). Pour rappel, l'entretien des abords des routes (ramassage des feuilles et élagage à 4.5m) doit être fait avant le **31 Janvier** (résolution AG 2015). **Passé ce délai, le propriétaire défaillant se verra facturé l'intervention de l'entreprise mandatée par le Conseil Syndical.**

BUDGET

- Budget de fonctionnement 2021 proposé : 18000€
 - Budget de fonctionnement 2022 proposé : 24000€
 - Fonds de travaux 2021 proposé : 18000€
 - Fonds de travaux 2022 proposé : 12000€
- Soit un budget global (36000€) constant par rapport aux dernières années.
- Un déblocage de 15000€ des fonds de travaux assurera le financement du remplacement des pompes de puits.

ELECTION

Le conseil syndical a recommandé lors de l'AG2021 la reconduction du mandat de notre Gestionnaire (FONCIA NORMILE).

Le conseil syndical 2021 se compose des membres suivants :

- Liliane TRAN
- Laurent HERRY
- Ludovic BREDIF
- Marjolaine THOUVENIN
- Sylvain DESPATY
- Vincent GAUTIER
- Philippe BOUCHER
- Olivier CHERIAUX

SECURITE INCENDIE

Rappelons que les feux de végétaux sont interdits par arrêté préfectoral et les feux d'artifices soumis à réglementations (l'article 5 du décret n°2010-580 du 31 mai 2010).

6 citernes sont en fonctionnement conformément au cahier des charges. Le service incendie de Nogent le Roi intègre cet équipement dans son plan régulier de surveillance. 11 panneaux de signalisations indiquent leurs positions.

BARBECUE

Pour des raisons sanitaires liées au Covid19, nous n'organiserons pas de BBQ cette année.

DIVERS

Le PLUi a été présenté par E. BRO rappelant les règles concernant le déboisement qui est soumis à autorisation.

Une opération de vidange commune des fosses septiques est organisé par la mairie de Bréchamps. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître par mail à :

president.asl.croix.de.pierre@gmail.com

Les mairies disposent de nouveaux outils de communication (application « Panneapocket ») que vous pouvez télécharger librement sur votre Smartphone.

Le Conseil syndical doit être consulté avant de réaliser tous travaux de terrassement sur les parties communes afin d'éviter tout incident sur le réseau de distribution d'eau potable. Votre responsabilité serait engagée en cas d'incident résultant du non-respect de cette règle. Le **Syndicat des eaux de Rufin** est le seul en charge des travaux sur le réseau d'eau potable des parties communes.

Par arrêté préfectoral, le brûlage des déchets est interdit et les plages horaires pour les travaux **bruyants** sont les suivantes :

Jours ouvrables : 8h30 – 12h00 / 14h30 – 19h30

Samedis : 9h00 – 12h00 / 15h00 – 19h00

Dimanches et jours fériés: 10h00 – 12h00

Olivier CHERIAUX